

# La Gazette des Vélytreuziens

JUIN - 2003 - Numéro 19



Un merci chaleureux aux rédacteurs, aux distributeurs, à tous ceux qui ont permis l'arrivée de cette gazette dans votre boîte aux lettres ! Si un sujet vous inspire ou a été oublié, dites-le-nous !

Dans ce numéro :

Le Mot du Maire	Page 2
INFORMATIONS MUNICIPALES : Conseils Municipaux	Page 3
VIE LOCALE	Page 9
FLASH ENVIRONNEMENT	Page 10
NOUVELLES DES ASSOCIATIONS : Le Bouquet d'Amis La Bibliothèque-l'ASCTL	Page 11
LA PAROLE AUX VELYTREUZYIENS	Page 13
INFORMATIONS PRATIQUES	Page 16

**LE MOT DU MAIRE**

Courant mars, l'équipe municipale a voté le budget primitif et par voie de conséquence les quatre taxes communales.

Inexorablement, la qualité de notre eau potable se dégrade lentement (augmentation d'1mg/litre et par an en moyenne pour les nitrates et augmentation plus sensible du taux d'atrazine et de ses dérivés). Pour mieux vous servir, nous avons lancé un programme d'interconnexion de notre réseau avec celui de la commune de Nanteau sur Lunain, elle-même interconnectée, et qui est desservie par une eau de meilleure qualité. Ce projet devrait se réaliser au cours de l'année 2004 si toutes les démarches administratives sont réglées, en particulier son subventionnement. Pour pallier son financement, nous avons décidé d'une augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau vendu en 2004 de 0.10 €

Autre dossier important pour notre commune, celui de notre Contrat Rural. Je vous rappelle qu'il concerne :

- les extérieurs de l'ensemble du corps de bâtiment de la mairie (menuiseries et ravalement), la mise en conformité électrique du rez de chaussée, partie recevant du public et la peinture de la salle de réunion.

- La viabilisation du terrain que nous avons acquis en 2001 route de Nanteau pour la construction de la future salle des fêtes et le déplacement, aux abords de cette salle, de l'aire de jeux (enherbée) actuelle, située derrière le plateau sportif.

- La construction d'une salle polyvalente sur ce terrain.

Notre architecte nous a présenté les premiers plans de cette salle.

Nous souhaitons présenter ce dossier aux services du Conseil Général et Régional très prochainement pour une première tranche réalisable courant 2004.

Enfin pour régler un problème récurrent de route inondée, nous avons décidé de lancer les travaux, Rue de la Voie Nouvelle, consistant à créer un puisard dans la chaussée. Nous profiterons de ces travaux pour reprendre tout le revêtement de cette voie, très abîmée. Ces travaux devraient pouvoir se réaliser cette année.

Tous ces projets ont aussi demandé un effort du contribuable.

Enfin, pour un grand nombre d'entre vous, juin et le soleil symbolisent les vacances toutes proches. Pour tous ceux et toutes celles qui auront la joie de partir, je leur souhaite d'en passer d'excellentes. Pour tous les autres qui resteront dans notre village, j'espère qu'ils trouveront la tranquillité qu'ils méritent et que certains de nos jeunes sauront mieux la respecter. Qu'ils se souviennent que leur liberté ne doit pas entraver celle des autres Vélytreuziens.

Je compte sur leurs parents pour la faire respecter.

**INFORMATIONS MUNICIPALES****REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2002**

L'an deux mil deux, le lundi 16 décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PATTYN, Maire.

**Étaient présents :** Messieurs Bernard CANAULT, Jacques DIERRY, Jean-Pierre HERVE Daniel MICHAUD, Gérard PATTYN, Michel PILLOT, Mesdames Chantal HOORNAERT, Marie-Isabelle FOLTIER, Michèle GIRET, et Françoise VINCENT.

**Absents Excusés :** Madame Angèle ROUTEL.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Isabelle FOLTIER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

1°) APPROUVE à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2002.

2°) ENTEND le Maire présenter le rapport légal sur le Service communal de l'eau pour l'année 2001, qui n'appelle aucun commentaire et l'APPROUVE à l'unanimité.

3°) PREND connaissance de la demande du percepteur proposant la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 428,19 € concernant le service de l'eau. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE de passer cette somme en non-valeur et DECIDE le mandatement à l'article 654.

4°) ENTEND le Maire faire l'historique de l'acquisition de la parcelle ZC 13 d'une superficie de 5ha 65a 90ca, route de Nanteau sur Lunain.

Des subventions avaient été sollicitées, pour la partie en terre agricole et l'aire de jeux soit 5ha 15a 90ca auprès du Conseil Régional – Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France.

L'Agence des Espaces Verts vient de nous attribuer cette subvention lors du Conseil d'Administration du 28/10/2002 et la versera après signature d'une convention signée par la commune, rappelant l'objet, le montant, les caractéristiques et les conditions d'octroi de cette aide ainsi que les obligations du bénéficiaire et les modalités de contrôle de l'Agence des Espaces Verts.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la dite convention et à déposer la demande de versement de la subvention d'un montant de 9.438 euros.

5°) ENTEND le Maire proposer une décision modificative au budget primitif 2002 de la commune.

Après délibération, celle-ci est ADOPTE à l'unanimité avec les montants suivants :

- compte 203-07 : Frais de recherche	- 4.000 €
- compte 2188-03 : Autres immobilisations	+ 4.000 €

6°) ENTEND le Maire rappeler que l'éclairage public est insuffisant en différents endroits de la commune et propose d'installer de nouveaux foyers sur poteaux existants. A titre indicatif un devis de la société Bornhauser Molinari indique un montant de 373,50 HT pour la fourniture et la pose d'un foyer.

Le Maire précise que ces investissements sont subventionnables à hauteur de 60% par le Syndicat d'électrification rural du Sud Seine et Marne.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE de la pose de 6 nouveaux foyers et d'adresser une demande de subvention auprès du Syndicat d'Électrification Rural du Sud Seine et Marne.

D'autre part, monsieur Michel PILLOT se propose de rencontrer la Société Bornhauser Molinari afin d'optimiser les tableaux de commandes de l'éclairage public.

A titre d'exemple, la suppression d'un tableau de commande réduit le risque de pannes et les frais d'entretien et elle évite un allumage décalé des lampes.

De plus, l'augmentation de puissance installée et de consommation induit un coût minoré du prix du kW/h.

7°) Entend le Maire donner lecture d'un projet de Contrat Rural établi par le cabinet ARMONI à Nemours

Le Maire rappelle qu'un Contrat Rural est un contrat à l'usage des petites communes, qu'il doit contenir trois opérations minimums, qu'il est subventionnable à hauteur de 80% du montant HT plafonné à 300 000 euro avec un maximum de 60% du montant global du contrat pour l'opération la plus coûteuse.

Les trois opérations du projet précité consisteraient en :

- Réhabilitation de la Mairie avec notamment le remplacement des menuiseries (fenêtres et volets du rez de chaussée et de l'étage), remise aux normes de l'électricité du rez de chaussée (Établissement recevant du public).
- Aménagement d'une aire de jeu en remplacement du terrain actuel situé derrière le terrain de tennis, viabilisation (arrivée de l'eau, EDF et France Télécom) et aire de stationnement pour une salle polyvalente
- Construction d'une salle polyvalente.

Le Maire explique qu'après perception des subventions et du FCTVA, il resterait à la commune 20% du montant HT à financer soit 60000 euro pour un contrat plafonné.

Pour mieux en apprécier le coût annuel, le Maire a chargé DEXIA Crédit Local de France de simuler le remboursement de l'emprunt nécessaire. Ce remboursement annuel sur 15 ans serait de l'ordre de 5.100 à 5.600 € suivant le type de prêt (taux variable suivant EURIBOR ou taux fixe), il serait en partie rembourser par la location toute récente du logement au-dessus de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de continuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ce Contrat Rural dans sa présentation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire demande au Cabinet ARMONI de présenter sa convention portant sur ce contrat ainsi que les délais de réalisations.

8°) Entend le Maire donner lecture d'un courrier de l'agent administratif, Mademoiselle Florence DHIVERT, qui sollicite l'attribution de l'indemnité dite « Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures » IEMP qui peut être accordée aux personnels travaillant sur informatique.

Après délibération, le CM à l'unanimité ACCEPTE de lui attribuer cette indemnité à partir du 01/01/03 et de l'affecter d'un coefficient 1

## QUESTIONS DIVERSES :

- Sur le redécoupage des zones de police et de gendarmerie. Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet de Seine et Marne adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur le redéploiement des forces de sécurité intérieure dans notre département qui propose la dissolution de la brigade de Gendarmerie de Nemours.  
Le Maire précise qu'une réunion rassemblant tous les Maires du canton de Nemours s'est tenu à la sous préfecture de Fontainebleau pour connaître leur avis à ce sujet.  
Unaniment, nous avons fait savoir à Madame la Sous Préfète que nous étions satisfaits du personnel de la gendarmerie et que nous n'étions pas convaincus d'une meilleure efficacité en étant rattaché à la brigade de Lorrez le Bocage ou de nouveaux locaux devraient être construits. Le Maire regrette que Monsieur le Préfet n'ait pas tenu compte de l'avis général des élus.
- Sur le Conseil d'École du 08/11/02. Le Maire déplore que les instituteurs de notre école aient décidé, sans avertissement, de ne plus accompagner leurs élèves à la piscine de Nemours alors que des créneaux horaires leur étaient réservés depuis de nombreuses années. Le transport était pris en charge par la commune et à hauteur de 50% par le Ministère de la Jeunesse et des sports. Pendant leur créneau, le bassin mis à leur disposition gratuitement par le Syndicat des Collèges, leur était réservé et ils disposaient de deux maître-nageurs. Ils argumentent leur décision par le fait que cette activité n'est pas obligatoire et basée sur le volontariat.
- Le Conseil Municipal remercie Monsieur LERICHE pour son don de 153 euros
- Afin de réguler au mieux le niveau de la rivière, le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait retirer, sur la fausse rivière et pendant les mois d'hiver, les planches prévues pour la réserve incendie en période estivale. Ceci devrait permettre à la fois de dévaser la rivière au niveau de la retenue et d'abaisser le niveau.
- Sur les problèmes d'inondation de la Voie Nouvelle. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé aux services de la DDE de proposer une solution rationnelle, efficace et durable à ce problème. La DDE propose, très succinctement, de réaliser un puisard dans cette rue. Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite plus de précisions sur sa faisabilité et ses dimensions. Il attend également d'être renseigné sur les possibilités de subventionnement (contrat triennal de voirie ou autres) ainsi qu'une estimation pour une remise en état complète de cette voie.
- Sur la répartition du produit des amendes de police. Le Maire propose d'interroger les services de la D.D.E sur la possibilité d'y inclure des bordures de sécurité à des endroits devenus très dangereux. L'absence de trottoirs dans certains virages fait que les bordures en terre ont pratiquement disparues et que les enfants se rendant à pied à l'école ne sont plus du tout en sécurité à ces endroits.
- Sur l'éventualité d'installer un panneau à l'intersection des routes de Nanteau et Launoy, laissant la priorité de passage aux véhicules sur le CD. Après discussion, le Conseil Municipal DECIDE de ne rien changer à la réglementation actuelle.
- Sur la distribution des colis aux personnes du 3<sup>ème</sup> age qui aura lieu les 20 et 21 décembre
- Sur la distribution des jouets de Noël qui se fera le dimanche 22 décembre.
- Sur le syndicat de ramassage des résidus ménagers. Monsieur Bernard CANAULT explique au Conseil Municipal que, par contrainte européenne, la décharge du syndicat à Château-Landon doit prochainement fermée et qu'en conséquence, notre syndicat aura le choix entre :
  - Soit créer sa propre unité d'incinération mais dans ce cas de petite taille et sans subvention possible.

- Soit s'associer avec d'autres syndicats existants tels que ceux de Montargis, Vaux le Pénil, Montereau, Pithiviers ou encore Boissy aux Cailles et dans ce cas créer une unité plus conséquente et subventionnable.

Il est certain que tous ces futurs investissements ne laissent pas entrevoir une baisse des contributions à ce syndicat.

D'autre part, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, notre syndicat ne sera plus autorisé à ramasser les ordures du tri sélectif chez les professionnels.

- Monsieur Bernard CANAULT nous rend compte de la réunion qui s'est tenue à Grez sur Loing à propos de l'enquête publique en vue de l'expropriation de 1000ha de bois qui deviendraient propriété de l'Etat et seraient gérées par l'ONF.
- Monsieur Bernard CANAULT donne rendez-vous aux membres du Conseil Municipal le samedi 28 décembre 2002 à la mairie de Treuzy Levelay. Il propose de nous aider à reconnaître les limites du chemin de la Vallée d'Echalat. Ce chemin qui n'a pas été entretenu depuis de nombreuses années est complètement envahi par la végétation. Il rejoint Launoy à Darvault en passant par les Champmarolles.
- Madame Marie-Isabelle FOLTIER se fait le porte-parole du tennis club et demande l'achat de produit anti-mousse qui sera répandu sur les deux terrains par un responsable du club.
- Sur la barrière de la Croix Bonnard qui est en mauvais état, le conseil municipal envisage de la réparer.
- Sur la bibliothèque municipale, qui est ouverte un lundi sur deux (semaine paire) de 17 h 45 à 19 heures et sera fermée pendant les vacances scolaires jusqu'au 05 janvier 2003.
- Sur les chants de Noël qui se dérouleront le jeudi 19 décembre 02 à 19 h 00 à l'église de Treuzy, cette manifestation est organisée par l'école de Treuzy-Levelay.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures 30.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2003**

L'an deux mil trois, le jeudi 27 mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PATTYN, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs Bernard CANAULT, Jacques DIERRY, Jean-Pierre HERVE, Gérard PATTYN, Mesdames Marie-Isabelle FOLTIER, Michèle GIRET, Chantal HOORNAERT Angèle ROUTEL et Françoise VINCENT.

**Absents Excusés :** Messieurs Daniel MICHAUD et Michel PILLOT (donnant pouvoir à Monsieur Bernard CANAULT).

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Isabelle FOLTIER.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2002.

2°) ENTEND le Maire présenter le budget primitif 2003. Le conseil municipal, après avoir entendu lecture des comptes, vote à l'unanimité le budget primitif 2003, avec les montants arrêtés comme suit et qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 223.823 €
- Section d'investissement : 58.289 €

3°) DECIDE à l'unanimité de modifier les taux des 4 taxes communales soit :

- Une majoration de 6% de la Taxe d'habitation : 4,56 % contre 4,30% en 2002.
- Une majoration de 3% de la Taxe Foncier bâti : 11,13 % contre 10,81% en 2002.
- Une majoration de 2% de la Taxe Foncier non bâti : 33,78% contre 33,12% en 2002.
- Une majoration de 2% de la Taxe professionnelle : 8,60% contre 8,43%

Ce qui se traduit par une recette fiscale totale supplémentaire pour la commune de 2.837 €  
Le produit attendu des 4 taxes pour 2003 sera de 83.999 €

4°) DECIDE les subventions suivantes aux associations :

- |  |       |
|--|-------|
| - La chorale du clocher :                      | 185 € |
| - Tennis Club du Lunain :                      | 185 € |
| - Les amis de la Tuilerie :                    | 185 € |
| - Association pour le développement hôpitaux : | 100 € |
| - Office du Tourisme :                         | 35 €  |
| - Maison de retraite St Pierre :               | 40 €  |
| - La croix Rouge française :                   | 40 €  |
| - Les amis du livre :                          | 185 € |
| - A.S.C.T.L :                                  | 900 € |
| - Le bouquet d'amis :                          | 185 € |
| - U.S.N.S.P section Athlétisme :               | 50 €  |

Il est rappelé que les subventions ne seront versés que sur présentation du bilan d'activité et bilan financier de l'année 2002 et des projets pour l'année 2003.

5°) ENTEND le Maire présenter le budget primitif du Service des eaux pour 2003. Après lecture des comptes et explications, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2003 avec les montants arrêtés comme suit, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 45.213 €
- Section d'investissement : 28.806 €

6°) Le Maire propose de décider du prix de l'eau pour 2004 et compte tenu des travaux prévisionnels en 2004-2005, notamment l'interconnexion avec la commune de Nanteau Sur Lunain, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de passer le prix du m<sup>3</sup> d'eau de 0,90 € à 1 € et le prix de la location du compteur d'eau de 7,62 € à 8 € à compter de la facturation d'octobre 2004.

7°) vote l'indemnité de logement de l'institutrice de 50 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, le rappel depuis cette date sera faite à Madame LEVIN.

8°) ENTEND Le maire rappeler que lors de la réunion de conseil du 16 décembre 2002, le conseil municipal avait décidé de la pose de 6 nouveaux foyers lumineux et de la dépose d'une armoire électrique, il nous est demandé par le Syndicat d'électrification rurale de Sud-Est Seine et Marnais de prendre une délibération sur le devis de l'entreprise EESM d'un montant de

2.281,40 €HT, le conseil municipal à l'unanimité, AUTORISE le Maire à passer commande et à déposer un dossier de demande de subvention au syndicat d'électrification rural du Sud-Est Seine et Marnais.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- le conseil municipal vote à l'unanimité, la cotisation à l'association des maires de l'Ile de France qui s'élève à 39,06 € et la cotisation de l'amicale des Maires du canton de Nemours qui s'élève à 65,10 €
- Le conseil municipal est invité à délibérer pour l'adhésion des communes de Bransles et de Thoury Ferottes au sein du comité syndical élargi pour la construction et le fonctionnement des collèges de Nemours et de Saint Pierre lès Nemours et des installations sportives scolaires. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE l'adhésion des communes de Bransles et de Thoury Ferottes.
- Le maire informe le conseil municipal que la Préfecture de Seine et Marne impose que soit instauré au sein de chaque commune une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense. Monsieur DIERRY Jacques est désigné à l'unanimité pour assurer cette nouvelle fonction en charge des questions de défense.
- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- Le maire informe le conseil municipal que les registres d'acte d'état-civil de l'année 1993 à 2002 doivent être reliés. Après lecture du devis du relieur « la Tranchefile » d'un montant de 141,23 HT, et après délibération le conseil municipal DECIDE de procéder à la reliure des registres de l'Etat-civil et de passer cet achat en section d'investissement chapitre 21.
- Monsieur BERNARD CANAULT rend compte de la dernière réunion du Syndicat des Ordures Ménagères. A sa question concernant le ramassage incomplet des encombrants du mercredi 26 février dernier il lui a été répondu que cela était dû au fait qu'aucune heures supplémentaires n'étaient payées aux employés par l'entreprise chargée du ramassage et qu'en conséquence, ils arrêtaient leur tournée quand leur journée était terminée.  
Dans ce cas, le reste du ramassage est toujours reporté au lendemain.

Il est rappelé le numéro vert 0800 018 014 mis à la disposition de tous les habitants de la commune concernant tous les problèmes liés aux ordures ménagères ou au tri sélectif.

- Monsieur Jacques DIERRY se fait l'interprète de Monsieur DURAN qui demande s'il peut abattre l'arbre mort (un bouleau) devant sa propriété et sur la voie publique. Monsieur DURAN est autorisé à abattre l'arbre en prenant toutes les précautions nécessaires de sécurité vis à vis du public et des lignes aériennes (électrique ou téléphonique).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures 15.

**VIE LOCALE**

**Mariage :**

- Monsieur Laurent LERILLE et Madame Christine POLETTI (15/03/2003)
- Monsieur Pierre NEVEUX et Madame Véronique FRANÇOIS (05/04/2003)

**Naissance :**

- Mademoiselle Pauline SANCHEZ née le 28/02/2003
- Monsieur Solal LELLOUCHE né le 17/05/2003

**Nous ont quittés :**

- Madame Denise SCHIMMENTI

**NOUVELLES DES ASSOCIATIONS**



## LE BOUQUET D'AMIS

**Le Bouquet d'Amis s'est réuni en assemblée générale le 23 JANVIER 2003.**

**En raison du décès du président un nouveau bureau a été élu :**

<b>Présidente</b>	<b>: Mme SIMON</b>	<b>Jane</b>
<b>Vice-Présidente</b>	<b>: Mme VINCENT</b>	<b>Lucette</b>
<b>Trésorière</b>	<b>: Mme LANGER</b>	<b>Janine</b>
<b>Secrétaire</b>	<b>: Mme POINTLANE</b>	<b>Danièle</b>

\*\*\*\*\*

## BIBLIOTHEQUE :



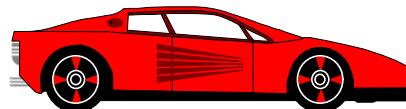
Nous vous rappelons que la bibliothèque adulte fonctionne tous les quinze jours.

Elle est ouverte de 18 Heures à 19 Heures le Lundi soir.

La bibliothèque est fermée durant les congés scolaires, elle rouvrira ces portes le lundi 8 septembre 2003.

Nous tenons à remercier la médiathèque de MELUN pour le prêt gratuit des livres, ainsi que les adultes qui viennent régulièrement.

## **A.S.C.T.L**



Le 27 avril 2003 a eu lieu notre rallye automobile, nous remercions toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation pour passer une journée à découvrir ou redécouvrir notre région.

Malgré un pique-nique pluvieux, ce rallye s'est déroulé comme d'habitude, dans la bonne humeur, et nous espérons que l'an prochain vous nous rejoindrez.

La brocante du 18 mai a obtenu un vif succès, nous remercions les exposants (au nombre d'une quinzaine) ainsi que tous les visiteurs que la pluie n'a pas effrayés.

Merci encore à tous pour votre participation à ces manifestations.

Par contre, la course cycliste du 1<sup>er</sup> juin n'a pas rassemblé beaucoup de monde cette année ; peu de gens du village sont venus nous rejoindre et c'est bien dommage ...

Voici le calendrier jusqu'à la fin de l'année :

- 29/06/03 Concours de pétanque
- 17/08/03 Concours de tire
- 31/08/03 Concours de pétanque
- 04/10/03 Concours de belote
- 22/10/03 Concours de belote
- 13/12/03 Concours de belote

En janvier 2004 aura lieu notre assemblée générale si vous désirez rejoindre notre équipe, nous en serons heureux.

Le Président de l'A.S.C.T.L.  
DIERRY Jacques

**LA PAROLE AUX VELYTREUZIENS**

**ECOUTE**

**ECOUTE le vent dans la nuit de l'hiver  
ECOUTE l'enfant qui pleure dans le matin  
ECOUTE le chat ronronné dans le soir  
ECOUTE la rivière qui coule dans un chant merveilleux  
ECOUTE la musique dans le lointain  
ECOUTE l'oiseau qui gazouille dans le matin  
ECOUTE la mer qui roule sur les galets  
ECOUTE les cris des enfants dans la cour de l'école  
ECOUTE à l'infini tous ses sons dans le vent  
ECOUTE dans le soir dans le noir  
ECOUTE, ECOUTE et tu verras la vie qui passe  
ECOUTE, ECOUTE, ECOUTE tous ses sons de la vie  
ECOUTE, ECOUTE, ECOUTE ses merveilles  
ECOUTE, ECOUTE  
SAVOIR ECOUTER LA VIE.**

J-C V



**LA BIBLIOTHEQUE  
LIEU PRIVILEGIE S'IL EN EST !**

Les petits y découvrent le plaisir de dénicher « un livre parmi tant d'autres... une histoire de chats, de chevaux, de tigres, de sorcières, de fantômes, des contes de fées... Tiens il y en a qui croient encore ? .

Mais nous, y croyons nous encore, lorsque après tant d'années d'apprentissage de la lecture par le BA ba, la méthode globale ou celle du sablier, tant d'années de patience de la part des maîtres et maîtresses...quand... enfin... « ils » (nos chers petits) arrivent au collège... ils découvrent une nouvelle manière de communiquer : Ils s'adressent des je TM pathétiques et se demandent Kan S kon se voi ? TU bois 1 cou ? TA 1 sal KaraktR. Ta pa envi 2 10kuT CA Me = Tu C PK ? je V T D

Ta l'R NRV PP ?

Pauvre papy qui écrivait dans la dernière gazette, qu'il tentait de lire Gargantua dans l'original, en français du XVIe (Siècle ! Pas l'arrondissement !) à l'un de ses petits-fils !

Me T ou Rabelais ? Oqn ID !!!

Bien loin de nous...

@ 2 M 1

*Nicole*

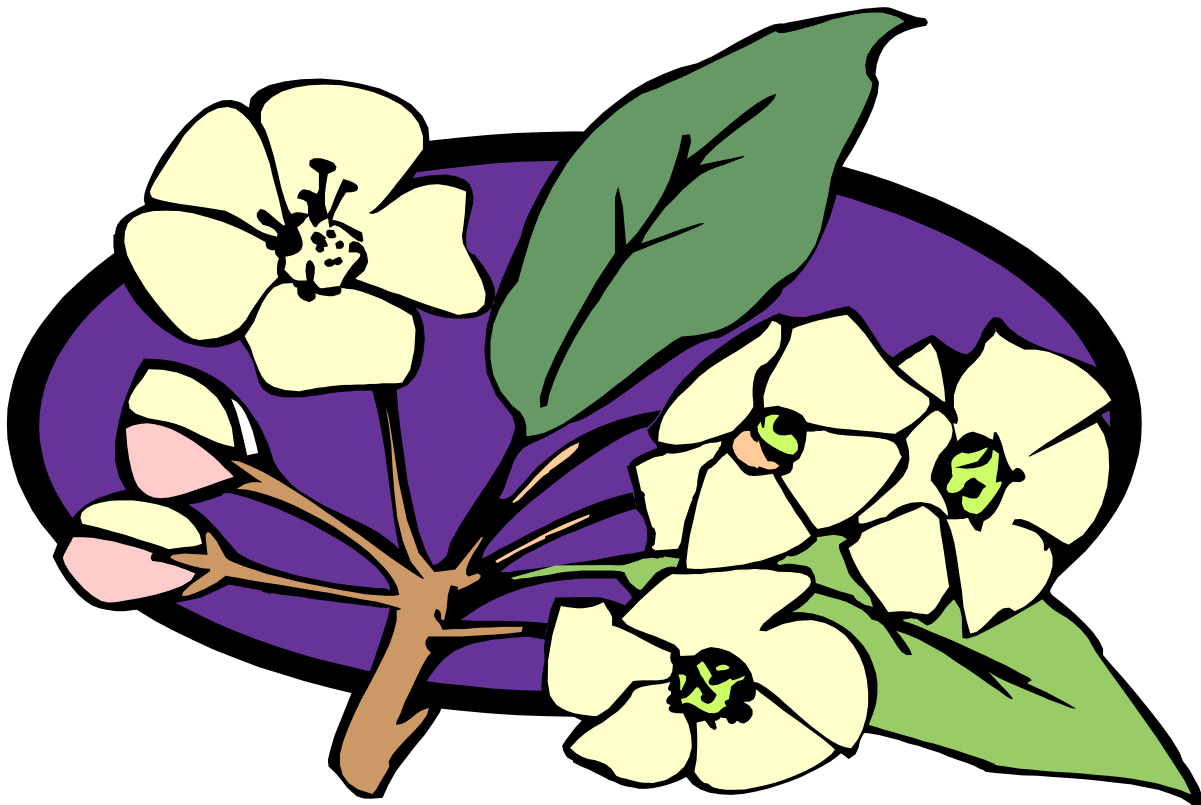


**SOUVENONS-NOUS DE NOS COUTUMES...**

Dans la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai, de nombreux vols et dégradations ont eu lieu dans notre village, principalement à Levelay... Nous sommes bien loin des coutumes que nous ont transmises nos mères, nos grands-mères et nos arrière-grands-mères ...

Il y en avait une pourtant pleine de charme, c'était la « NUIT DE MAI ». Dans notre village, mais aussi aux alentours, les jeunes gens coupaient des branches d'aubépine en fleurs, en faisaient un bouquet qu'ils attachaient au portail de chaque maison où il y avait une jeune fille à marier, et le matin venu ces mêmes jeunes gens faisaient leur demande en mariage auprès des parents de la jeune fille. Les anciens du village doivent certainement s'en souvenir !

N'oublions pas de transmettre nos coutumes à nos enfants même si pour certains ce n'est que du folklore ou tout simplement passé de mode ; beaucoup de choses seraient peut-être différentes.



**INFORMATIONS PRATIQUES**

**RAPPEL AFFAIRES MILITAIRES****Pour Inscription :**

Nous vous rappelons que les jeunes gens et jeunes filles qui viennent d'avoir 16 ans doivent se présenter à la mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille, afin de se faire recenser.

Il est rappelé que le recensement est **obligatoire pour les GARCONS et les FILLES** dans le 1<sup>er</sup> mois de leur seizième année. En effet, à l'issue de ce recensement, une ATTESTATION leur est remise.

Celle-ci leur sera réclamée pour l'inscription au PERMIS DE CONDUIRE et DIVERS EXAMENS.

\*\*\*\*\*

**LE SAVIEZ-VOUS ?****Un service juridique gratuit pour vous aider :**

**POINT D'ACCES AU DROIT DE FONTAINEBLEAU**

**191, Rue Saint-Merry**

**77300 FONTAINEBLEAU**

**Tél : 01.64.22.44.03**

**ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS**

**par téléphone du Lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00  
et de 13 h 30 à 17 h 30.**

**Le point d'accès au Droit offre des services gratuits et des compétences qui facilitent l'accès aux informations pratiques et permettent de mieux faire valoir ses droits.**

**TOUTES LES CONSULTATIONS SONT CONFIDENTIELLES ET GRATUITES.**

**INFORMATIONS PRATIQUES**

**Les vacances approchent, FLORENCE, notre secrétaire de mairie sera en congés au mois de juillet. Dépêchez-vous pour vos papiers d'identité (carte d'identité ou passeport).**



\*\*\*\*\*

L'internet à haut débit à TREUZY-LEVELAY!  
Pourquoi pas ?

Des solutions existent...

Pour un coût mensuel de l'ordre de 30 euros (fonction du nombre d'abonnés) nous pourrions vous proposer un branchement haut débit, à durée illimitée.

Si vous êtes intéressés, veuillez nous le faire savoir le plus rapidement possible en vous signalant à la mairie.

\*\*\*\*\*

**E.D.F/G.D.F SERVICES SEINE-ET-MARNE VOUS INFORME**

En cas d'urgence

Vous pouvez les joindre au 0810.77.24.77

Un numéro simple à retenir :

0810 comme l'indicatif des numéros azur,

77 comme « Seine-et-Marne »

24 comme « 24 heures sur 24 »

77 comme « 7 jours sur 7 ».

**NB : le numéro d'appel pour les dépannages, figure sur les factures. Fin 2003 EDF GDF SERVICES SEINE ET MARNE mettra en place un numéro de dépannage unique pour l'ensemble des communes du département.**

**LA MAISON DE L'ELEVAGE**

La Maison de l'élevage de l'Île de France vous informe que l'identification des bovins, ovins, caprins et porcins est obligatoire et qu'elle est chargée de mettre en œuvre cette identification sous le contrôle de la DDAF (arrêté du 30 mai 1997).

Si les professionnels de l'élevage connaissent cette obligation, ce n'est pas toujours le cas des particuliers détenteurs d'animaux non identifiés ignorants souvent qu'ils sont en infraction et s'exposent à des sanctions administratives.

Si vous êtes détenteurs d'animaux (ovins ou caprins) pas encore identifiés vous êtes priés de prendre contact avec leur service d'identification à l'adresse suivante :

**Etablissement Régional de l'élevage de l'Ile de France**

Service identification – Gilles GARNIER

418, rue Aristide BRIAND-77350 LE MEE SUR SEINE

Téléphone : 01.64.79.30.14

\*\*\*\*\*

**SECURITE VACANCES**

Comme chaque année la brigade de Gendarmerie de Nemours organise durant la période estivale, une opération dénommée « sécurité vacances » qui consiste à apporter une attention particulière aux résidences inoccupées pendant les vacances. Cette opération se déroulera du 23 juin 2003 au 07 septembre 2003.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à la brigade de gendarmerie de Nemours.

**TRES IMPORTANT**

APPELLE A LA VIGILANCE ET PRECAUTIONS A PRENDRE SUIVANT LES RECOMMANDATIONS QUI NOUS ONT ETE FOURNIES PAR LA GENDARMERIE.

- Verrouiller soigneusement toutes les issues de la maison et des dépendances y compris la porte séparant les locaux d'habitation et le garage ainsi que les portails ;
- Fermer tous les volets, et les fenêtres et vasistas, y compris à l'arrière des maisons ;
- Ne pas laisser les sacs à mains, portefeuilles et téléphones portables dans l'entrée ni en évidence sur un meuble ;
- Ne pas laisser les clés de voiture sur le contact. ;
- Allumer rapidement les lumières en cas de bruit suspect ;
- Prévenir immédiatement la gendarmerie ou la police en composant le 17, de jour comme de nuit, en cas de cambriolage, de mouvements suspects ou de doute ;
- Ne rien toucher ni déplacer avant l'arrivée des services compétents en cas de vol ou tentative de vol ;
- Etre attentif aux individus pouvant faire du repérage, en prétextant du démarchage à domicile ou de la récupération de vieux objets par exemple. Noter les immatriculations des véhicules ou fourgons effectuant des passages répétés à allure lente et les communiquer rapidement par téléphone aux services compétents.

**TOUS A VOS AGENDAS POUR LA FETE AU VILLAGE**

**N'OUBLIEZ PAS DE VENIR FETER TOUS ENSEMBLE  
LE 13 JUILLET 2003.**

**AU PROGRAMME :**

apéritif – Buffet froid – Retraite aux lampions-  
Grand Bal Populaire qui sera animée cette année par une DJ.  
Ci-joint, document pour réservation

**Le Règlement se fera à l'inscription et prière de respecter la date limite (5 juillet 2003).**

\*\*\*\*\*

### **2<sup>ème</sup> date à retenir pour les personnes âgées**

Cette année le repas des personnes âgées aura lieu le 9 Novembre 2003

\*\*\*\*\*

### **SOIREE DES JEUNES**

Je tenais à remercier tous les jeunes du village qui étaient présents pour la soirée qui leur était particulièrement réservée.

Merci aux bénévoles.

### **C.H**

### **UN COMPOST AU JARDIN**

Le compost : Composter signifie « mettre ensemble ».

Le compost consiste en une transformation des déchets domestiques et naturels en humus, en présence d'air, grâce à l'action des être vivants du

sol : bactéries, champignons, insectes, vers de terre ... Les déchets ne sont pas assimilables tels quels par les plantes. Il s'agit en quelque sorte d'une digestion préalable. Le terreau naturel obtenu améliore la capacité nourricière du sol, réduit les fragilités des plantes face aux insectes ou aux maladies .

### ***BUT :***

Fabriquer soi-même son engrais naturel et gratuit et en outre réduire la quantité de déchets verts à collecter, transporter et traiter (30 % des déchets ménagers sont des déchets organiques).

### ***QUE COMPOSTER :***

Déchets de jardin : tontes, légumes ou feuilles fanées, adventices non montées à graines, déchets de taille broyés...

Déchets de cuisine : restes de repas, épluchures.

Autres : paille, fumier, cendres, foin, copeaux et sciure provenant de bois bruts non traités, fumiers divers...

### ***NE PAS COMPOSTER :***

Matériaux non dégradables, déchets pollués ou toxiques, imprimés, déchets de jardin en graines...

### ***OU ?***

Dans un coin du jardin ombré, accessible avec une brouette, à proximité d'un point d'eau si possible. A même le sol ou en silo. On peut par exemple l'entourer de sureaux qui le cacheront et le mettront à l'abri du soleil.

### ***COMMENT ?***

Deux techniques possibles :

- Compostage en tas, dans un coin du jardin à même le sol. Un gros tas composte mieux, environ de 1m de large et de 1m de haut, longueur en fonction du volume de déchets.

Dans un premier temps entasser les déchets organiques au fur et à mesure, si possible séparément.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, faire le tas de compost pour réaliser la fermentation aérobique (la fermentation d'un tas d'ordures est « anaérobique » = sans air, celle d'un compost est « aérobique » = en présence d'air ; cette présence

d'air aide les micro-organismes à circuler, leur fournit de l'oxygène et permet les échanges chimiques, et au final un agréable terreau qui sent bon la terre).

Alterner les couches des différentes matières : déchets organiques (fragmentés si besoin), paille, tontes, feuilles, fumier, etc. La diversité des matières permet des apports de compositions complémentaires et par là un compost riche et équilibré. Ex : une couche de branches broyées, une couche de gazon, une couche de déchets ménagers, une couche de feuilles, une couche de fumier (alternance azote / carbone).

Humidifier si besoin (sauf tontes fraîches) à chaque nouvelle couche, aérer le plus possible en travaillant la matière à la fourche afin de décompresser au maximum les matériaux et faciliter la circulation de l'air.

Un tas à même le sol doit être recouvert par une bonne couche de paille, de vieux tapis, une bâche etc..., afin de conserver un certain taux d'humidité.

Des petits vers rouges, les amis du compost, apparaissent spontanément. Ils vont se mettre à pulluler dans le tas et faire tout le travail. La température s'élève au bout de quelques jours (dans l'idéal jusqu'à 60°) en raison de l'activité des microbes et des vers de terre, puis redescend.

-Compostage en silo, plus esthétique, demande un petit investissement. Silos en vente en bois naturel ou plastique recyclé dans les jardinerie ou grandes surfaces ou mieux, à construire soi-même ; le compost est ainsi protégé des intempéries et des animaux. Ce système convient à un petit jardin. Le silo est conçu pour permettre de retirer facilement les couches inférieures déjà compostées. On peut aussi le vider et remettre les parties non compostées après les avoir retournées pour les aérer et ainsi accélérer le compostage. L'idéal serait alors d'installer deux silos côte à côte.

**DELAIS :** Au bout d'environ 6 mois on obtient un compost prêt à l'emploi. Le tamiser sur un grillage s'il contient encore des branchages ou autres débris non compostés. Un compost mis en fermentation en avril est généralement prêt à la fin de l'été pour l'étendre à l'automne. Le compost mûr et frais ressemble à un humus brun et léger, d'odeur agréable. La réduction de volume est due à la décomposition de la matière organique.

**ODEUR ?**

S'il dégage une odeur nauséabonde, trouver l'erreur : il est trop compact ou trop humide, ou bien contient trop de matières azotées qui se putréfient. L'aérer et le retourner. Ce problème ne se pose pas avec un compost bien aéré et composé de matériaux variés.

**UTILISATION :**

Le compost donne du corps aux terres légères et allège les terres lourdes. L'étaler à la surface du sol ou dans les premiers centimètres où les micro-organismes qui ont besoin d'air pour se développer vont continuer le travail de digestion, de préférence en automne (il peut être semi-décomposé) et au printemps (bien mûr sur les semis et plantations) car les vers de terre sont très actifs et auront tôt fait de le transformer en humus. Comme pour l'engrais et le terreau, les apports varient en fonction de la qualité du sol, et des besoins des plantes.

**TRUCS :**

Broyer les déchets trop grands.

En cas de fortes chaleurs, arroser le tas.

Les fruits et légumes malades ? Un compost ayant suffisamment chauffé a inactivé les éventuels vecteurs de maladie, mais dans le doute éviter de les composter. Activateur de compost ? Inutile de dépenser plus si le compost est diversifié. L'ortie est un très bon activateur de compost, purin ou feuilles directement (sans graines !). Ensemencement : une pelletée de compost mûr comportant des vers de terre va faciliter le démarrage du nouveau compost.

Grandes quantités de tontes : les utiliser en paillage au jardin en couches fines. Pour les mettre au compost, les étaler préalablement et les faire sécher un peu car un tas important de tontes de gazon pourrait très vite.

**REMERCIEMENTS** aux vers de terre et à leurs amis les micro-organismes.

**SYLVIE.G**

**BABY-SITTING :**

**MELANIE, 17 ans, habitante à Levelay se propose pour garder vos enfants soir, week-end ou vacances**

**tél. : 01.64.29.02.34**

\*\*\*\*\*

**UN DERNIER POINT :**

**Si vous avez des idées, des informations que vous voulez partager, alors n'hésitez pas à nous contacter.**

**POUR CLOTURER NOTRE GAZETTE**

**L'allégorie de la grenouille...**

LECON DE VIE N. 1

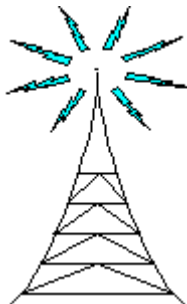


Il était une fois une course...



de grenouilles

L'objectif était d'arriver en haut d'une grande tour.



Beaucoup de gens se rassemblèrent pour les voir et les



soutenir.

La course commença.



En fait, les gens ne croyaient pas possible que les grenouilles atteignent la cime et toutes les phrases que l'on entendit furent de ce genre :

***"Inutile !!!  
Elles n'y arriveront jamais!"***



Les grenouilles commencèrent peu à peu à se décourager,  
sauf une qui continua de grimper et



Les gens continuaient :

***"... Vraiment pas la peine !!! Elles n'y arriveront  
jamais!..."***



Et les grenouilles s'avouèrent vaincues, sauf une qui  
continuait envers et contre tout ...



**A la fin, toutes abandonnèrent, sauf cette grenouille qui,  
seule et au prix d'un énorme effort, rejoignit la cime.**

**Les autres, stupéfaites, voulurent savoir comment elle  
avait fait.**



**L'une d'entre elles s'approcha pour lui demander comment  
elle avait fait pour terminer l'épreuve.**



**Et découvrit qu'elle...**



était sourde !

...

**N'écoutez donc pas les personnes qui ont la mauvaise  
habitude d'être négatives...  
car elles volent les meilleurs espoirs de votre coeur!**



**Rappelez-vous du pouvoir qu'ont les mots que vous entendez  
ou que vous lisez.**

**et soyez TOUJOURS**



**POSITIF !**



**En résumé :**

**Soyez toujours sourd quand quelqu'un vous dit  
que vous ne pouvez réaliser vos rêves.**



**Portez-vous bien!**